Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_206-DE

Délibération n° 2026.206

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.206 – Pôle Sport Loisirs - Aquatis - Modification grille tarifaire

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_206-DE

Fougères Agglomération **2026.206**

2026.206 – Pôle Sport Loisirs - Aquatis - Modification grille tarifaire

Exposé des motifs :
Les tarifs d'Aquatis ont été actualisés en juin 2025. Au cours de la saison 2025-2026, plusieurs ajustements sont apparus nécessaires afin de préciser certaines dispositions, d'améliorer la lisibilité du règlement et d'adapter les conditions d'accès aux situations particulières.

1. Clarification des libellés et des modalités de facturation
Deux précisions doivent être apportées au règlement :

- Remplacer l'acronyme « CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) » par « ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) » ;
- Préciser les modalités de règlement du transport scolaire lié à la natation primaire, à destination des communes du territoire : la facturation serait désormais effectuée uniquement à l'unité, et non plus sur une base forfaitaire de 10 séances. Cette évolution permet de tenir compte de l'intégration des jours fériés dans le planning annuel, les cycles pouvant varier de 9 à 11 séances selon les années.

2. Développement de l'attractivité auprès des entreprises
Dans le cadre de la politique d'attractivité et de développement des services proposés aux entreprises et à leurs comités d'entreprise, il est proposé d'appliquer directement le « tarif CE » sur présentation de la carte nominative du salarié de l'entreprise.
Cette disposition serait conditionnée à la signature d'une convention spécifique entre le comité d'entreprise concerné et Fougères Agglomération.

3. Accès privilégié en cas de circonstances exceptionnelles
Afin de prendre en compte les situations exceptionnelles, notamment climatiques, il est proposé de permettre à la population du territoire de bénéficier d'un accès privilégié à Aquatis dans les cas suivants :

- Déclenchement d'une alerte canicule-vigilance rouge (arrêté préfectoral) ;
- Événement exceptionnel entraînant la fermeture non prévisible de plus de 50 % de l'équipement, par exemple en cas de panne ou de pollution.

Dans ces situations, il est appliqué pour chaque entrée unitaire, un tarif unique adulte fixé à 4,00 € et un tarif unique enfant à 3,00 €.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 23 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications de la grille tarifaire
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET